

Mgr Brouwet demande aux directeurs de l'enseignement de refuser le Pass contraception

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 8 mai 2011

Pour continuer avec **Mgr Brouwet**, il vient de s'opposer au Pass contraception distribué avec l'aval du gouvernement dans les lycées d'Ile-de-France. L'évêque auxiliaire de Nanterre et M. de Chaillé, Directeur diocésain de l'enseignement catholique, ont écrit aux chefs d'établissement pour qu'ils ne relaient pas la demande du Conseil régional. [Extrait de leur courrier](#) :

[...] Nous nous réjouissons de la reconnaissance implicite de la gravité de l'avortement (13 230 en 2006 chez les jeunes filles de 15 à 17 ans) que ce texte contient et de la volonté de faire reculer le nombre d'interruptions volontaires de grossesse. En effet l'avortement, quelles que soient les circonstances dans lesquelles il a été décidé, reste toujours l'élimination pure et simple d'une vie humaine. L'Eglise reçoit souvent des confidences et des confessions de femmes et d'hommes qui ont eu recours à l'avortement. Elle sait combien cet acte est souvent vécu comme un drame. La véritable détresse commence non parce qu'une grossesse n'a pas été désirée mais parce qu'on a enlevé à son enfant le droit de vivre. Nous saluons donc une initiative visant à réduire le nombre des avortements. Mais nous ne pouvons pas approuver la méthode employée : la formule d'un chéquier induit le sentiment que la contraception est due et que chacun dispose légalement d'un patrimoine contraceptif qu'il peut dépenser à sa guise. Ces chèques sont des chèques en blanc accordés aux jeunes et leur enlevant, de fait, toute responsabilité dans l'usage de la sexualité. La formule « pass » signifie qu'une barrière se lève (comme à un péage d'autoroute), que les obstacles ultimes, celui de l'autorisation des parents et celui du coût d'une consultation et d'un moyen contraceptif, sont enfin supprimés par les pouvoirs publics. Toute entrave à la contraception n'était, au fond, qu'une affaire de volonté politique et de crédits à débloquer. En somme une question purement technique. [...]

La question de la contraception n'est pas une question technique. Comme si les relations sexuelles entre lycéens étaient un fait acquis, l'expression habituelle d'une amitié forte ou un divertissement sans conséquence ; comme si poser les actes qui conditionnent l'accueil de la vie humaine était anodin. C'est parce que l'enjeu est celui

de l'éducation à la relation et à la liberté que les parents ne peuvent pas être tenus à l'écart. Le « Pass contraception », en rendant la contraception gratuite et anonyme, évince les parents et empêche donc un dialogue, une parole de vérité et d'autorité (au sens où l'autorité est ce qui fait grandir) de la part de ceux qui sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Le Conseil Régional s'octroie sur les jeunes une autorité qu'il n'a pas. Tout d'abord en substituant à l'autorité parentale un « référent santé scolaire ». Puis en réduisant, précisément, la question de la contraception à un simple problème de santé. Faut-il rappeler que la grossesse n'est pas une maladie ? La loi Debré impose des programmes. Pas des méthodes éducatives. Sur ce point la liberté des établissements catholiques est totale.

Nous aurions aimé qu'un vrai dialogue s'engage sur cette question. Ce qui n'a pas été le cas. Quand il s'agit du bien des mineurs, ce sont les parents qui sont les premiers interlocuteurs des pouvoirs publics. Leur mise à l'écart traduit une défiance inquiétante de la part de l'Etat qui tente de faire passer cette éviction pour un « parcours d'autonomie des mineur-es ». Par ailleurs il nous semble que les directions diocésaines auraient dû être consultées et que les courriers auraient dû être envoyés aux chefs d'établissement et non directement aux infirmières et infirmiers scolaires.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de vous abstenir de distribuer ces « Pass contraception » dans nos écoles qui relèvent, dans notre diocèse, du gouvernement pastoral de l'évêque, que votre établissement soit sous tutelle diocésaine ou sous tutelle congréganiste. En revanche, nous vous encourageons à continuer toutes les initiatives que vous avez prises ces dernières années pour éduquer les élèves à une vraie responsabilité dans la relation, à une plus grande maturité affective et sexuelle et à la formation de leur conscience.